

Communiqué de presse 4 février 2026

Capgemini et la politique migratoire américaine : la CGT FAPT interpelle et alerte

La CGT FAPT, fédération des activités postales et de télécommunications de la CGT, organisation syndicale internationaliste, alerte sur l'implication de l'entreprise Capgemini, groupe français de services numériques, dans des contrats conclus avec l'Immigration and Customs Enforcement (ICE), agence fédérale américaine chargée de l'application de la politique migratoire des États-Unis.

L'ICE est régulièrement mise en cause par des organisations de défense des droits humains pour ses pratiques en matière de détention, d'expulsions et de respect des droits fondamentaux des personnes migrantes.

Des centres d'appels sont impliqués dans des dispositifs de signalement et de localisation.

Selon les éléments rendus publics, Capgemini aurait remporté plusieurs appels d'offres visant à fournir des prestations de centres d'appels au bénéfice de l'ICE.

Ces dispositifs porteraient notamment sur :

- la réception et le traitement d'appels liés à des signalements concernant des personnes étrangères,
- des activités visant à contribuer à l'identification et à la localisation de personnes en situation irrégulière.

La CGT FAPT alerte sur le fait que ces missions s'inscrivent dans des logiques de surveillance et de signalement, et qu'elles reposent sur le travail de salarié·es relevant des secteurs des télécommunications et des centres d'appels.

Responsabilité sociale, éthique et syndicale des entreprises. La CGT FAPT exige :

- arrêt des contrats avec l'ICE,
- transparence sur les activités en lien avec des autorités de contrôle migratoire,
- ouverture de discussions avec les syndicats sur l'usage des technologies.

Pour la CGT FAPT, l'implication d'une entreprise française dans ce type de dispositifs soulève de graves questions de responsabilité sociale, éthique et syndicale.

La CGT interpelle également les entreprises donneuses d'ordre comme Orange qui font appel aux services de Capgemini et en appelle à leur responsabilité notamment en lien avec leurs obligations liées au devoir de vigilance.

Derrière des discours d'inclusion et de responsabilité sociale, certaines pratiques interrogent quant à l'usage concret des technologies et des services fournis.

Ces contrats, dont les montants seraient particulièrement importants, interrogent d'autant plus que, dans le même temps, des suppressions d'emplois et des dégradations des conditions de travail sont constatées au sein du groupe Capgemini.

Mobilisation syndicale et soutien aux salarié·es

La CGT FAPT souligne que la mobilisation syndicale a déjà permis de remettre en cause tout ou partie de ces contrats. Cette avancée démontre que l'action collective peut faire évoluer des décisions contraires aux droits fondamentaux et aux intérêts des salarié·es.

La CGT FAPT apporte son soutien à tous les salarié·es dans le monde et à l'ensemble des organisations dans le monde ainsi qu'à ses homologues de la CGT qui refusent que leur travail soit utilisé dans des dispositifs portant atteinte aux droits humains.

La CGT FAPT appelle à renforcer la mobilisation contre toutes les entreprises qui participent, directement ou indirectement, à des dispositifs de surveillance, de signalement ou d'atteintes aux droits fondamentaux, notamment par l'usage des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.

